

Consignes de publicité après obtention d'une subvention

(à joindre **OBLIGATOIREMENT** à vos demandes de paiement qui devront nous parvenir sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-de-l-indre-demande-de-verserement-des-sub>)

Conformément aux dispositions du décret 2020-1129 du 14 septembre 2020, pour les opérations ayant débuté **après le 30 septembre 2020**, les modalités de mise en œuvre de la publicité sont les suivantes :

➤ Au commencement de l'opération :

Le bénéficiaire s'engage à la publication du plan de financement (coût total de l'opération et montant des subventions demandées avec le logo de chaque financeur) au siège de sa collectivité et à sa mise en ligne sur le site internet, si celui-ci existe, dans un délai de 15 jours à compter du commencement de l'opération (signature de devis, de marché...).

Exemple :



La preuve photographique de cette subvention est à produire lors de la demande de versement de l'avance

➤ Durant les travaux :

Le bénéficiaire s'engage à réaliser un panneau d'affichage ou une affiche en un lieu aisément visible du public (dans la mesure du possible, sur le site du projet, sinon en mairie). Seront apposés sur des lignes d'égales dimensions : le plan de financement, l'identification des co-financeurs et leur logo avec le montant des subventions attribuées.

Exemple :



La preuve photographique de cet affichage est à produire lors de la demande de versement d'acompte

➤ A l'issue des travaux :

Pour toute opération dont le coût total est supérieur à 10 000 €, et au plus tard trois mois après l'achèvement de celle-ci, le bénéficiaire doit apposer une plaque ou un panneau permanent en un lieu aisément visible du public, sur lequel figure le logotype «Préfet de l'Indre ».

Si l'opération a fait l'objet de subvention de la part de plusieurs financeurs, leur logotype ou emblème doit figurer, à dimension égale, sur la plaque ou panneau.

La preuve photographique de l'apposition de la plaque est à produire OBLIGATOIREMENT lors de la demande de versement du solde ou la totalité de la subvention.

Exemple de modèle de plaque fixe à réaliser



Modèle logo préfet de l'Indre à télécharger :

[https://www.indre.gouv.fr/contenu/telechargement/32764/293604/file/Photo pleine page.pdf](https://www.indre.gouv.fr/contenu/telechargement/32764/293604/file/Photo%20pleine%20page.pdf)

